Direction interrégionale de la mer
Sud-Atlantique

Secrétariat du Conseil maritime de façade

Bordeaux, le 12 juillet 2024

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL MARITIME DE FAÇADE SUD-ATLANTIQUE 18 JUILLET 2024

Mise à jour des objectifs stratégiques

I. Les objectifs stratégiques socio-économiques : un chantier affiné tout au long du processus de mise à jour avec les acteurs

A. **Méthode et étapes de mise à jour**

En première lecture, les objectifs stratégiques socio-économiques du 1er cycle se sont avérés peu opérationnels, faiblement renseignés et avec peu d'indicateurs effectivement évalués : sur les 66 objectifs socio-économiques et les 104 indicateurs, seuls une quinzaine d'objectifs et une trentaine d'indicateurs ont été évalués. Une majorité d'entre eux se sont révélés incalculables faute de données ou inopérants par rapport à l'objectif désigné.

Fort de ce constat, la réécriture et la mise à jour des objectifs stratégiques socio-économiques ont fortement mobilisé les services de l'Etat tout au long de l'année 2023 et au premier semestre 2024. Plusieurs chantiers ont été menés conjointement.

Les objectifs stratégiques ont dans un premier temps été approfondis au regard des éléments de saisine de la Commission nationale du débat public par l'Etat sur les nouveaux enjeux relatifs à l'« éolien en mer », aux « ports » et aux « productions primaires ». Ces travaux ont été plus largement examinés en articulation avec l'actualité de chacune des politiques sectorielles.

Dans un second temps et sur la base d'une analyse des indicateurs menée par les DIRM et l'administration centrale, les services de l'État ont rediscuté et affiné certains objectifs, en ont supprimé et/ou proposé de nouveaux (éolien notamment) en fonction des données disponibles. Cette analyse a été menée au regard des ajustements opérés sur la vision à horizon 2050. Ces travaux se poursuivent dans une logique de suivi, d'opérationnalisation et de rationalisation des indicateurs associés afin d'en suivre effectivement la mise en œuvre. Ce chantier s'achèvera d'ici l'automne 2024 de façon à rendre les indicateurs plus spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes et temporellement définis.

Enfin, avec l'adoption récente de la Stratégie nationale pour la mer et le littoral, les services se sont assurés de sa réelle déclinaison au sein de la Stratégie de façade en prenant en compte les spécificités économiques, sociales et environnementales propres à la façade.

Sur la base de ces propositions d'évolution, une concertation a ensuite été menée avec les parties prenantes sur ce sujet. Entre avril et juin 2024, les membres de la Commission permanente ont été saisis pour transmettre leurs compléments et avis sur les objectifs stratégiques socio-économiques et les indicateurs associés le cas échéant. Leurs contributions ont permis d'intégrer les orientations majeures des politiques sectorielles à la Stratégie de façade.

Les objectifs stratégiques socio-économiques suivants ont été retravaillés sur la base de ces contributions :

- pêche professionnelle : CRPMEM et OP

- port et transport maritimes : Grands Ports Maritimes

- énergies marines renouvelables : SER

- plaisance et loisirs nautiques : CRPMEM et OP, FNPP 33 et 17, APPA et FFESSM

- pêche de loisir : CRPMEM et OP

- tourisme : CRPMEM et OP

- recherche et connaissance : CRPMEM et OP

- innovation : CRPMEM et OP

- sites et paysages : SLMIDDEST

Ces retours ont permis de mieux et davantage raccrocher les priorités des politiques sectorielles avec l'exercice de planification du DSF, notamment en se focalisant sur les **priorités ministérielles :**

- un modèle de pêche durable,

- des capacités portuaires adaptés aux enjeux énergétiques,

- le développement des énergies marines renouvelables,

- l'identification de zones de protection forte.

B. **Les principales évolutions envisagées**

Les principales évolutions proposées, qui intègrent les échanges avec les acteurs, sont de nature variée : modification de libellé pour le rendre plus lisible, mise en cohérence des objectifs et indicateurs associés, simplification dans la déclinaison de l'objectif ou la terminologie, disponibilité de la donnée pour calculer l'indicateur, obsolescence des propositions au regard de l'actualité ou de l'évolution des politiques publiques…

D'autre part, il n'y a pas eu d'avancée sur les indicateurs considérés comme étant « à créer » en 2019.

Les travaux engagés en quelques chiffres :

* 26 Objectifs généraux dont 6 modifiés, 2 supprimés + 11 propositions d'ajout

* 67 Objectifs particuliers dont 51 modifiés, 7 supprimés + 22 propositions d'ajout

* un grand nombre de modifications d'indicateurs

Par thématique, voici les principales évolutions envisagées :

- Sur le volet activités primaires (pêche professionnelle)

- Les objectifs ont été reformulés pour intégrer la notion de « filière » et une partie de l'aval dont les ports de pêche qui sont désormais traités dans l'activité "Pêche professionnelle". Intégrer cette notion de « filière » permet de porter de plus grandes ambitions sur les thèmes de la valorisation des produits, dont les actions de communication des installations à terre, les besoins de l'aval, la formation aux métiers de la mer et le lien avec le territoire (caractère structurant des activités de pêche et retombées économiques).

- La durabilité des pêches ne doit pas être appréhendée uniquement du point de vue de l'environnement mais intégrer les considérations sociales et économiques qui constituent aussi le socle de la durabilité et de la résilience des activités.

- De nouveaux objectifs ont été proposés sur la cohabitation des activités avec les EMR, notamment pour bâtir une stratégie de pêche professionnelle dans un contexte de cohabitation des usages et conforter la présence de la pêche professionnelle dans les zones de forte dépendance économique.

- Sur le volet portuaire

- Des précisions ont été apportées pour indiquer que la réalisation des schémas d'aménagements portuaires répond à l'évolution des besoins des filières économiques et des territoires et intègre les enjeux écologiques.

- De nouveaux objectifs ont été proposés pour intégrer les enjeux identifiés dans les débats publics et le rôle des ports avec notamment :

* la transition énergétique des ports de commerce et la décarbonation des activités portuaires (dont le transport)

* l'adaptation des infrastructures portuaires au déploiement de l'éolien en mer et la création de nouveaux terminaux et espaces portuaires propices à l'accueil de l'éolien (activités logistiques, industrielles et services associés)

- Sur le volet des énergies marines renouvelables

- Certains objectifs ont été mis à jour au regard de l'actualité, de l'avancée du chantier « éolien en mer » et de façon à englober les liens entre les EMR et toutes les activités (pas seule-

ment celles liées à la production primaire) pour développer d'ici à 10 ans et à horizon 2050 l'éolien en mer de façon concertée et en l'articulant avec les différentes activités.

- La notion de « favoriser le développement de l'éolien en mer » a été introduite dans les indicateurs avec le nombre de réunions des instances de gouvernance dédiées à l'éolien en mer ou le nombre de structures associées au sein de ces instances

- Sur le soutien à la R&D dans le domaine des énergies renouvelables, il y a déjà plusieurs sites d'essais en France pour les EMR et un site d'essais hydrolien en façade SA à Bordeaux. Il n'y a donc pas nécessairement de sens à en développer davantage sur le territoire. L'objectif visera plutôt le déploiement des technologies testées en Sus-Atlantique, dans le cadre de ferme pilote, de démonstrateurs ou prototypes en développement, en construction ou en test.

Un autre indicateur pourrait porter sur le nombre de projets de développement de sites EMR - hors éolien en mer – pour identifier l'ensemble des projets de la façade et de donner une vision globale à l'ensemble des initiatives existantes.

- Sur le volet de la plaisance

- Le lancement de la feuille de route du nautisme et de la plaisance liste 3 grands enjeux :

* la connaissance et de la valorisation de l'activité ;

* la transition environnementale, énergétique et climatique en travaillant sur les activités décarbonées, les évolutions des pratiques et les défis portuaires. Sans oublier les enjeux liés à la déconstruction et ceux des zones de mouillages. Afin d'y parvenir, il est nécessaire de définir un plan financier.

* la simplification pour plus de lisibilité et d'accessibilité pour les usagers.

Dans ce contexte, un nouvel objectif est proposé pour engager la transition énergétique des ports de plaisance et la décarbonation des activités portuaires.

Ces objectifs socio-économiques seront finalisés à l'issue de la consultation réglementaire du public et des instances mi-2025.

II. Les objectifs stratégiques environnementaux : des travaux en cours sous pilotage de l'administration centrale

Les 64 objectifs environnementaux et 103 indicateurs associés définissent les paramètres (indicateurs et cibles) sur lesquels agir pour atteindre le bon état écologique. Le chantier de mise à jour de ces objectifs et indicateurs associés est piloté par l'administration centrale.

Dans cette perspective, un travail d'évaluation a été conduit entre 2020 et 2022 par l'OFB, sous pilotage de la DEB et avec l'appui des structures scientifiques et des administrations concernées, de manière à calculer l'atteinte des cibles fixées pour les indicateurs associés à

chaque objectif environnemental. Cette évaluation a permis de dresser le constat suivant (toutes façades confondues) :

- 42 % des indicateurs n'ont pas pu être évalués - soit 43 indicateurs (sur 103) pour les raisons suivantes : absence de méthodologie de suivi disponible, absence de structure identifiée pour réaliser le calcul, données non disponibles ;
- 60 % des objectifs environnementaux – soit 35 OE sur 64 – n'ont pas pu être évalués.

En 2023, des travaux parallèles ont été conduits par la DEB et l'OFB avec les responsables de surveillance et thématiques des différents descripteurs du Bon État pour proposer soit des ajustements aux objectifs environnementaux afin d'améliorer leur lisibilité, soit des évolutions aux indicateurs.

Ces propositions ont été partagées entre les services centraux, les DIRM et les experts scientifiques courant juin 2024 pour recueillir des premières observations sur les modifications envisagées (changement du libellé de cible, extension aux autres façades, simplification de libellé, nouveaux indicateurs, suppression ou création d'OE…). Ces échanges doivent poursuivre pour aboutir à un premier arbitrage national.

La DEB s'assurera de la cohérence des objectifs environnementaux et indicateurs mis à jour avec l'évaluation du bon état écologique et l'évaluation environnementale stratégique. La prise en compte des conclusions du débat public pourra éventuellement impliquer certains ajustements, *a priori* marginaux au vu des questions soumises au public dans ce cadre.